

A partir notamment des résultats des enquêtes semestrielles sur le coût du crédit réalisées par l'IEOM auprès des banques FBF de Polynésie française, la présente note examine le coût des concours bancaires aux entreprises et aux particuliers. Celle-ci présente notamment une comparaison des résultats observés en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et métropole.

Methodologie : Les périodes d'enquête sont de deux mois et permettent de recenser l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des concours ayant fait l'objet d'un accord de réescompte ou des crédits financés sur des ressources bonifiées. Les comparaisons avec la métropole sont effectuées à partir des enquêtes réalisées par la Banque de France, pour les crédits d'un montant compris entre 45 735 et 76 225 euros.

1- PREAMBULE

L'activité principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent de ressources disponibles et ceux qui ont besoin d'un financement. Leur intermédiation a donc pour effet d'optimiser le rapprochement de l'offre et de la demande et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'économie.

Les banques de Polynésie française, pour leur part, financent en grande partie les crédits qu'elles désirent mettre en place par les dépôts de leur clientèle (à 89 % au 30 septembre 2003). Elles ajustent leurs taux débiteurs afin notamment de couvrir leurs risques de taux et de liquidité. De manière globale la détermination du taux d'intérêt proposé par les banques (Taux effectif global ou TEG) tient compte :

- ✓ du coût de structure, composé des frais généraux ainsi que de la marge bénéficiaire,
- ✓ du coût du risque client, spécifique à chaque établissement de crédit,
- ✓ du coût de refinancement (ou coût des ressources bancaires), qui varie avec le niveau des taux d'intérêt du marché,
- ✓ des frais d'assurance qui sont inclus si la souscription est obligatoire pour l'emprunteur.

Comme dans la plupart des économies insulaires et des régions isolées, le niveau des déterminants du coût du crédit est globalement plus important. On pourra ainsi citer un certain nombre de facteurs de nature à entraîner une différence avec les taux observés en métropole, comme par exemple :

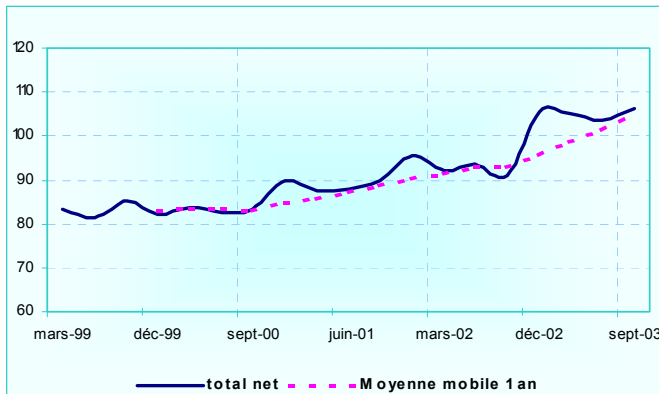
- ✓ l'éloignement géographique des activités de marché,
- ✓ des frais généraux élevés,
- ✓ un coût du risque différent,
- ✓ l'encadrement du prix des services bancaires par le Territoire,
- ✓ le mouvement de concentration du système bancaire polynésien amorcé en 1998,
- ✓ le poids de la fiscalité locale (taux moyen de fiscalisation supérieur à 60 %)¹.

¹ PS : ce facteur est néanmoins à nuancer compte tenu du fait que les établissements de crédit peuvent bénéficier des dispositifs de défiscalisation nationale (« loi Paul ») et local (« délibération Flosse ») permettant de réduire de manière sensible leur impôt sur les bénéfices.

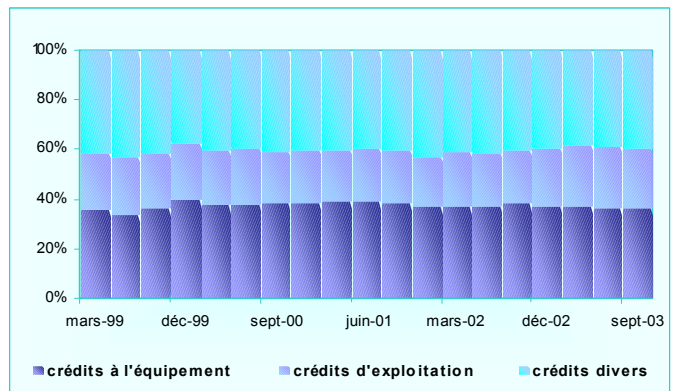
2- LE COUT DU CREDIT BANCAIRE AUX ENTREPRISES

Depuis trois ans, la demande de concours bancaires des entreprises (hors entrepreneurs individuels) de Polynésie française a connu un rythme soutenu notamment grâce à la vigueur de la consommation des ménages. L'encours de leurs crédits est ainsi passé de 85,1 milliards de F CFP en septembre 2000 à 106,1 en septembre 2003, soit +8,9 % par an en moyenne. La structure par catégorie de crédit a peu varié sur cette période, les crédits d'équipements (36% de l'encours total avec 39,9 milliards de F CFP au 30 septembre 2003) ont affiché un taux de progression moyen annuel de 7,1 % sous l'effet de la politique des grands travaux menée par les autorités du Territoire. Les crédits d'exploitation (ou de trésorerie) ont bénéficié d'un taux de progression annuel moyen de 14,1 % et représentent, à la même date, 24% de l'encours total des crédits bancaires aux entreprises.

Encours total des crédits bancaires aux entreprises
(milliards de F CFP)

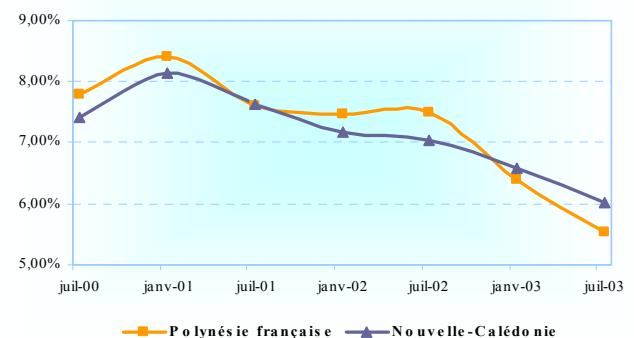


Structure des différents crédits bancaires aux entreprises

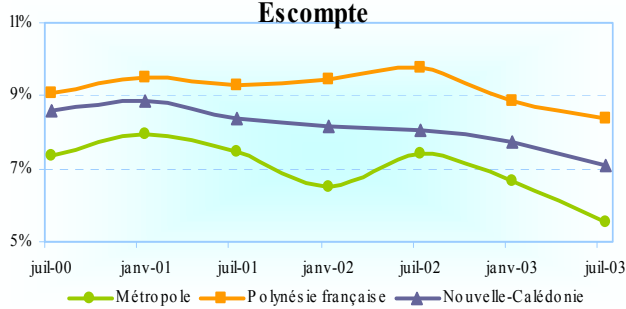


Le taux moyen des prêts aux entreprises affiche une tendance à la baisse depuis juillet 2000, que ce soit en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Pour le premier territoire, la pression à la baisse des taux a été très marquée et ce, quelles que soient les catégories de crédits. Le taux moyen pondéré global (TMPG) a évolué en dents de scie et est passé de 7,79 % en juillet 2000 à 5,55 % trois ans plus tard. En Nouvelle-Calédonie, la diminution des taux a été plus régulière et plus homogène selon les catégories de risque. Le TMPG calédonien s'est contracté de 1,39 point sur la période pour atteindre 6,02 % en juillet 2003 contre 7,41 % en juillet 2000, et est supérieur à celui de Polynésie française depuis janvier 2003.

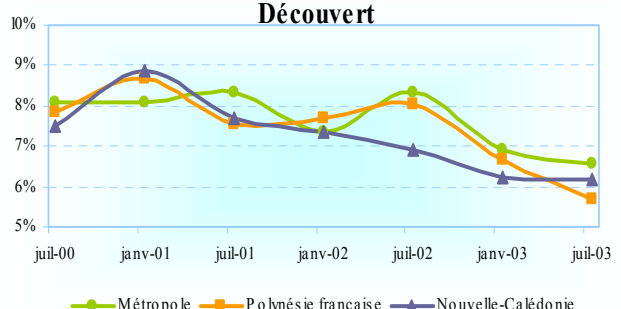
Taux moyen pondérés globaux



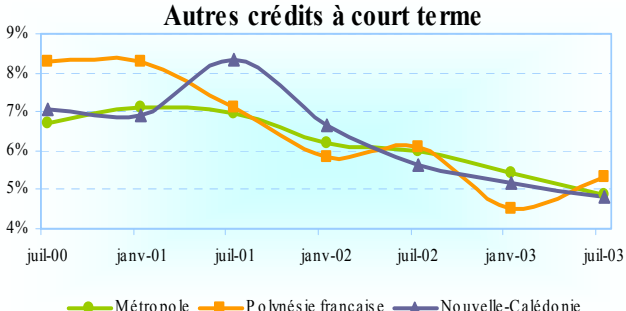
Escompte



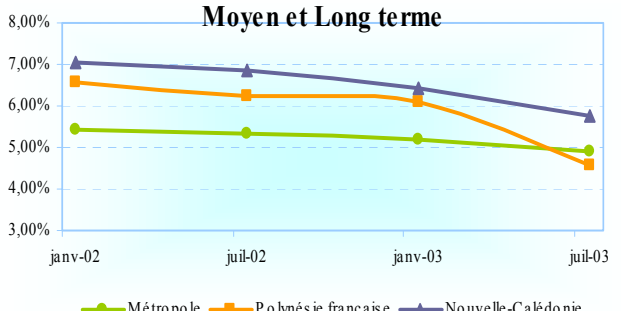
Découvert



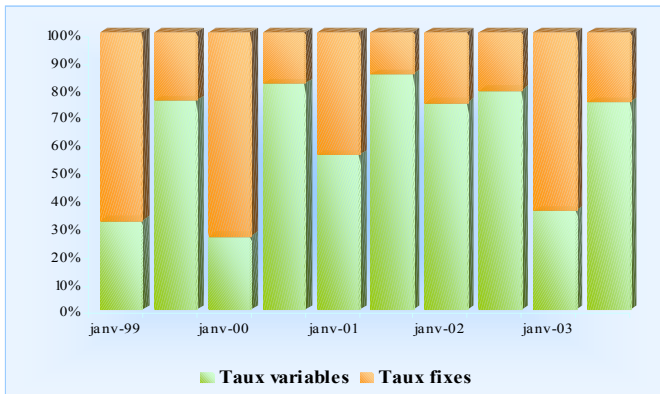
Autres crédits à court terme



Moyen et Long terme



Répartition en valeur entre taux fixes et taux variables



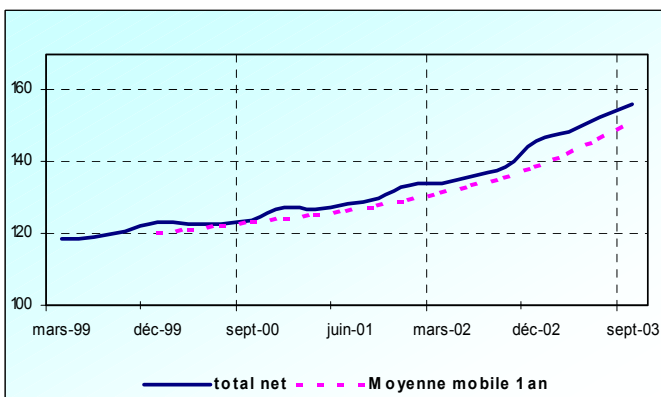
Lors de la dernière enquête réalisée par l'IEOM en juillet 2003, les crédits à taux variables ont représenté 55 % en volume et 75 % en valeur de l'offre des établissements de crédit polynésiens et le taux de base bancaire (7,60 %) a servi de référence pour 34 % de ceux-ci.

On signalera que le TMPG des taux variables (5,44 %) est inférieur au taux de base bancaire local, les banques ont donc principalement pratiqué des marges négatives pour établir les taux de sortie clientèle, confirmant ainsi la faible pertinence de cette référence bancaire en Polynésie française.

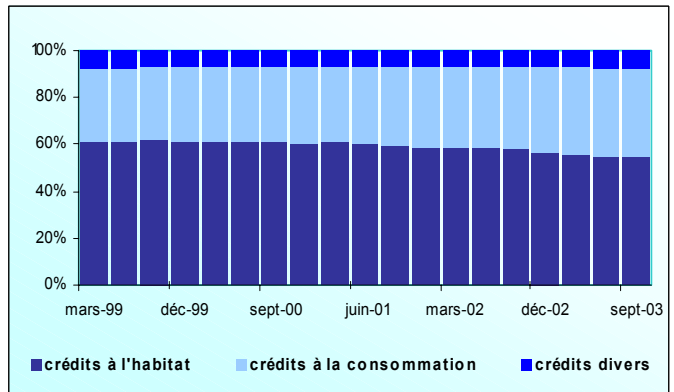
3- LE COUT DU CREDIT BANCAIRE AUX PARTICULIERS

Comme pour les entreprises, la demande de crédit des particuliers polynésiens a connu une forte croissance ces dernières années. Leur encours net, qui représente plus de la moitié des crédits octroyés par les banques de la place, a atteint 156 milliards de F CFP à fin septembre 2003 contre 123,4 à la même période en 2000, soit 8,1 % de croissance moyenne annuelle. Les crédits à l'habitat restent privilégiés avec une part de 54,9 % du total des crédits aux particuliers et un encours de plus de 85 milliards de F CFP à fin septembre 2003, accompagnés des crédits de trésorerie, qui ont bénéficié d'une croissance annuelle moyenne de 14,4 % depuis 2000, traduisant ainsi la bonne tenue de l'investissement et de la consommation des ménages polynésiens.

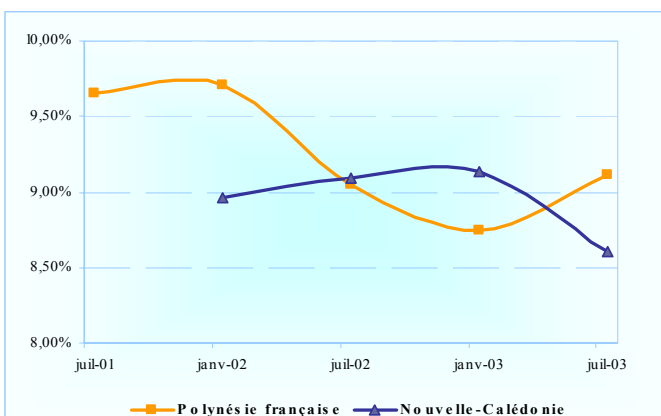
Encours total des crédits bancaires aux particuliers (milliards de F CFP)



Structure des différents crédits bancaires aux particuliers



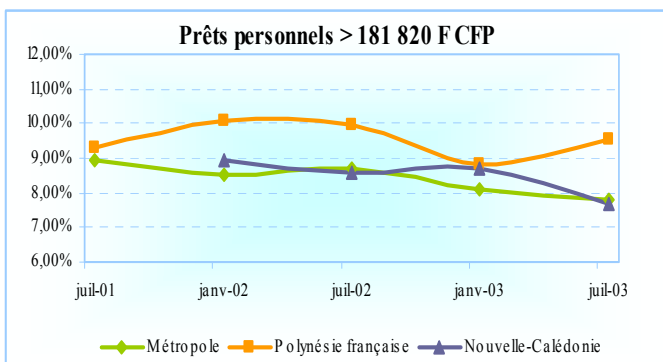
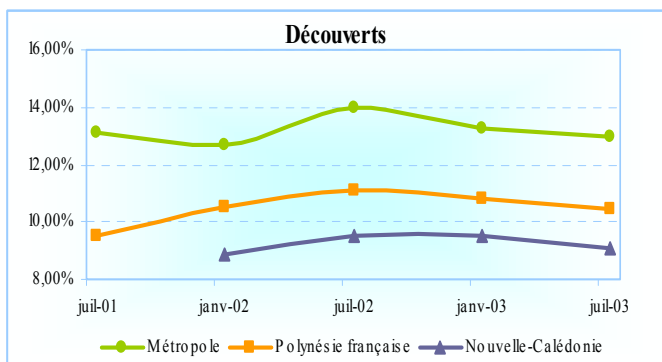
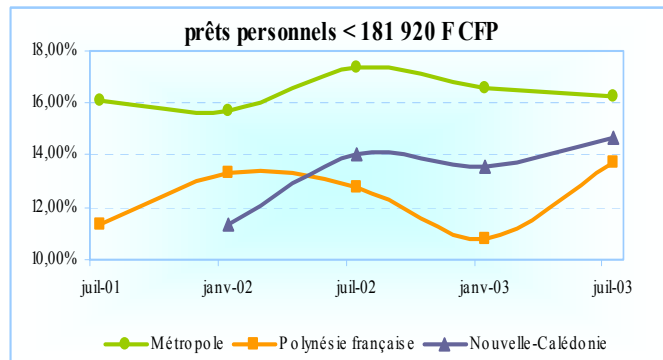
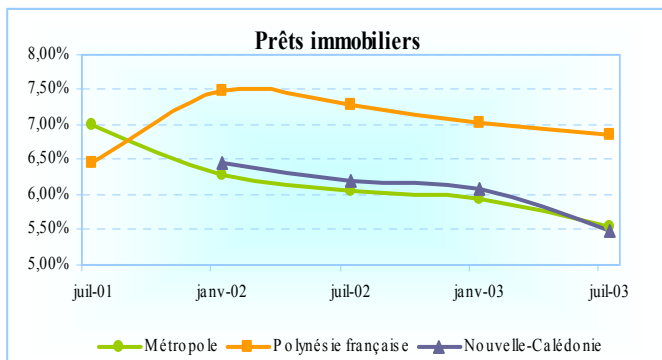
Taux moyens pondérés globaux



Les enquêtes de l'IEOM sont relativement récentes puisqu'elles ont débuté en juillet 2001 en Polynésie française et un semestre plus tard en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, il s'avère que l'analyse des données révèle des évolutions contrastées selon les territoires.

En Polynésie française, le taux moyen a décru en 2002 puis s'est relevé au cours du premier semestre 2003 pour atteindre 9,11 % lors de la dernière enquête réalisée en juillet. La Nouvelle-Calédonie a connu une évolution inverse sur la même période avec un TMPG de 8,61 % en juillet 2003.

On signalera que la dernière enquête a porté sur 5 785 nouveaux prêts totalisant 7,5 milliards de F CFP en Polynésie française et 1 709 crédits représentant 2,9 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie.

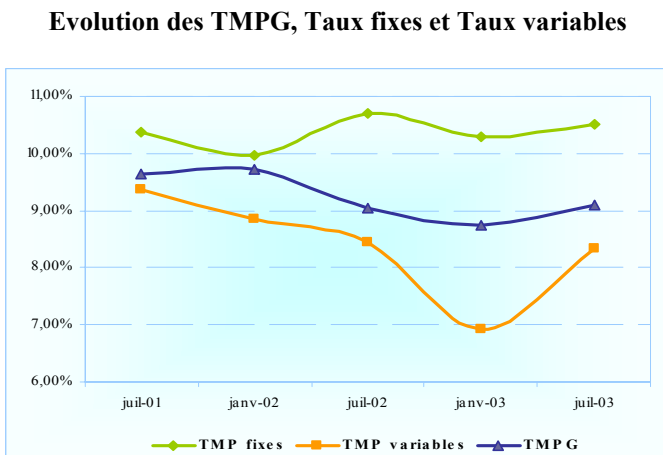
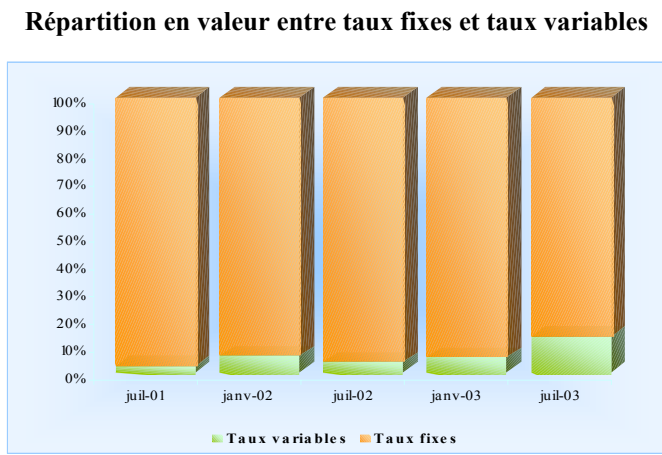


Analyse par Taux en Polynésie française

Au fil des ans, les taux variables deviennent de moins en moins marginaux. Ils ont réellement fait leur apparition à partir de l'enquête de juillet-août 2002 (3,8% de la valeur totale des crédits consentis) pour se renforcer à la suivante (5,3% en décembre 2002-janvier 2003) et atteindre 13% du montant global des dossiers englobés dans celle de juillet-août 2003. Cette évolution tient pour une bonne part à la décrie des taux sur le deuxième trimestre de l'année¹, que les banques locales ont suivi en abaissant leur taux de base bancaire à 7,60% au 1^{er} juillet contre 8,10% précédemment.

Le taux de référence le plus utilisé sur la période récente a été le taux de base bancaire local ; d'autres, tels que le taux de réescompte de l'IEOM, l'Euribor 3 mois ou encore des taux de référence spécifiques à chaque banque ont également servi de base.

En juillet-août 2003, le TMPG fixe constaté (10,5%) a dépassé de 2,2 points le TMPG variable (8,3%).



¹ Pour mémoire, on rappelle que l'Euribor 3 mois était à 2,13% en juillet 2003 contre 2,53% en mars.

4- CONCLUSION

La tendance à la baisse des taux observée ces dernières années dans les pays occidentaux et particulièrement en France métropolitaine a également été suivie par les établissements de crédit implantés en Polynésie française. Le tableau infra indique l'évolution du différentiel de coût du crédit, par nature et par agent économique. Sur la période étudiée (3 ans), on note globalement une convergence des taux polynésiens vers ceux appliqués en métropole, voire dans certains cas (en vert) un différentiel favorable en Polynésie française (situation quasi identique en Nouvelle-Calédonie).

Différentiel de taux bancaires entre la Polynésie française et la métropole

	juil-00	janv-01	juil-01	janv-02	juil-02	janv-03	juil-03
Entreprises							
Escompte	1,70 pt	1,59 pt	1,85 pt	2,96 pts	2,39 pts	2,16 pts	2,82 pts
Découvert	-0,21 pt	0,58 pt	-0,75 pt	0,39 pt	-0,33 pt	-0,24 pt	-0,89 pt
Autres court terme	1,59 pt	1,18 pt	0,16 pt	-0,37 pt	0,12 pt	-0,91 pt	0,46 pt
Moyen & long terme	1,14 pt	1,32 pt	1,27 pt	1,11 pt	0,88 pt	-0,91 pt	-0,32 pt
Particuliers							
Prêts immobiliers			-0,54 pt	1,20 pt	1,24 pt	1,08 pt	1,33 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP			-4,72 pts	-2,37 pts	-4,60 pts	-5,78 pts	-2,47 pts
Découverts			-3,64 pts	-2,17 pts	-2,90 pts	-2,45 pts	-2,48 pts
Prêts personnels > 181 920 F CFP			0,38 pt	1,62 pt	1,26 pt	0,75 pt	1,76 pt

En outre, le différentiel de taux résiduel avec la métropole, lié aux conditions d'activité différentes, devrait à priori s'atténuer, du fait d'une concurrence grandissante de la part d'établissements situés hors de la zone d'intervention de l'IEOM et de l'implantation récente à Tahiti d'une nouvelle société financière spécialisée dans le crédit à la consommation. Enfin, il convient d'ajouter que la clientèle de référence des banques locales correspond, en partie, à celle des banques métropolitaines pour laquelle les taux d'intérêts pratiqués sont proches de ceux relevés en Polynésie française. Par ailleurs, en Polynésie française comme en métropole, les taux d'intérêt ne doivent pas dépasser les seuils de l'usure¹ (11 catégories de crédits concernés).

Enfin, bien que ne faisant pas partie de cette étude, il convient d'évoquer, outre le rôle de l'IEOM via le système de réescompte et le prêt bancaire au logement, l'action d'institutions financières spécialisées qui interviennent, par le biais de systèmes de **bonification de taux**, dans le développement économique de la Polynésie française, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.

¹ Code de la consommation -articles L.313-3 à L.313-6 - loi n°66-1010 du 28 décembre 1966.